



CCAS DE DAX

**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le jeudi 25 mars 2021, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Président du CCAS.**

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 25/03/2021
Nombre de présents	14	
Nombre de pouvoirs	1	Date de l'affichage :
Suffrages exprimés	15	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Julien DUBOIS, Mme Sarah PÉCHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean-Pierre LAFARGUE , M. Jean-Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

Mme Géraldine MADOUNARI, Mme DUVIGNEAU Anne-Marie, Mme Maria OREA

**POUVOIRS :**

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Pierre STETIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Julien DUBOIS

**OBJET : COMPTES DE GESTION 2020 : CCAS, PETITE ENFANCE, EHPAD**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31.

**Considérant qu'**avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

**Considérant que** le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance avec le compte administratif présenté par l'ordonnateur.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JULIEN DUBOIS, PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 15 VOIX POUR,**

**Article 1 :** Arrête les comptes de gestion 2020 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes « Petite Enfance » et « EHPAD » proposés par Madame la Trésorière Principale

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant. Dans la continuité des opérations de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie, les comptes de gestion seront signés électroniquement sur le portail de la DGFIP.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



**Le Président du CCAS,**

**Julien DUBOIS**

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20210401-20210401\_03-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2021  
Date de réception préfecture : 08/04/2021